

Investissement Canada—Loi

examinés, de sorte que nous ne pourrions pas décider s'ils seront avantageux pour nos travailleurs, nos collectivités et nos emplois.

Nous n'avons rien à redire à l'autre objectif du projet de loi, celui de favoriser l'investissement canadien. Il incombe depuis longtemps au gouvernement fédéral de veiller à ce que le ministre et son collègue de l'Expansion industrielle régionale soient déjà virtuellement investis des pouvoirs prévus dans ce texte de loi. Si cela doit faire partie du projet de loi, je n'y vois pas d'objection. Nous allons proposer des amendements visant à établir clairement comment le ministre pourrait promouvoir de façon plus agressive les investissements canadiens. Toutefois, je ne crois pas qu'il conviendrait que nous présentions à la population canadienne au nom du Parlement du Canada une déclaration d'intention qui laisse entendre que la première raison d'être de ce projet de loi est la promotion des investissements canadiens. Lorsqu'on examine vraiment l'essentiel du projet de loi, on se rend compte que certaines de ses dispositions visent principalement à établir qui est Canadien et qui ne l'est pas, en quoi consisteront les méthodes d'examen et quelles sont les exemptions dans ce domaine.

● (1125)

Nous croyons que cela est important. Le ministre devrait trouver notre attitude logique puisqu'il est partisan de la clarté et de la nécessité de supprimer l'incertitude qui sévit dans le milieu des investissements. Dans la mise en application d'une loi, comme il le sait pertinemment pour en avoir fait l'expérience lui-même, des fonctionnaires, des juristes et d'autres personnes qui doivent voir à cette mise en application de la loi—tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette mise en application—commencent par prendre conscience de ses objectifs tels qu'ils sont précisés à l'article 2. Cet article 2 est si vague, si général et si ambigu qu'il est difficile de voir ce que le gouvernement veut en fait arriver à faire à part accroître de façon globale les investissements. Un projet de loi de ce genre ne devrait pas être adopté; il devrait en soi répondre à ses propres exigences. En conséquence, nous croyons que les amendements que nous avons proposés ne vont nullement à l'encontre de l'objet de la mesure ni des objectifs établis par le gouvernement, mais les clarifient, leur donnent plus de cohésion et de conséquence et contribuent donc à améliorer le projet de loi. Ils visent aussi à établir plus clairement les principes directeurs devant régir la mise en application de la mesure et la présentation des demandes.

Voilà quel est l'objet de la motion que nous proposons aujourd'hui. Nous espérons que le gouvernement lui accordera l'attention qu'elle mérite. Nous estimons proposer, comme cela est toujours le cas à l'étape du rapport d'un projet de loi, ces amendements dans un esprit le plus constructif et le plus positif possible, c'est-à-dire en vue d'arriver à avoir une mesure législative qui soit plus efficace et plus applicable dans l'intérêt général de l'économie canadienne.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je suis gré au Président d'avoir cherché à débrouiller la grande quantité d'amendements qui ont été présentés. Ce que nous cherchons à faire, dans l'esprit du projet de loi tel qu'il a franchi la seconde lecture, c'est d'offrir des suggestions constructives quant aux mécanismes

suivant lesquels le texte pourrait en être amélioré et aux éléments qui pourraient y être incorporés pour le rendre plus utile.

Ce qui sous-tend notre motion et plus généralement toute l'approche que nous suivons dans la discussion du projet de loi, c'est que les investissements directs de l'étranger se sont révélés à la fois avantageux et porteurs de complications pour le pays. On ne saurait traiter convenablement de ce phénomène historiquement important au Canada sans tenir compte aussi bien des avantages qui reconnaissent au gouvernement un important rôle de direction, rôle que notre amendement veut insérer dans l'article qui définit l'objet de ce nouveau texte.

Au cours des séances que le comité a consacrées au projet de loi, les représentants de milieux d'affaires nous ont longuement parlé des problèmes que les investissements étrangers peuvent faire naître chez nous. L'ex-chef d'une grosse filiale canadienne est venu nous exposer certaines des contraintes qui ont pesé sur lui dans l'exercice de ses fonctions de directeur général de cette société.

● (1130)

Encore la semaine dernière les fabricants de pièces d'automobiles ont dit exactement la même chose: laissées à elles-mêmes, les filiales de sociétés étrangères ont tendance à restreindre les occasions dont l'économie canadienne a besoin pour créer les emplois et bénéficier des retombées indispensables à notre reprise économique.

Des représentants de localités sont également venus nous exposer leurs préoccupations au cours de ces séances. Ils ont évoqué le risque que court le pays de voir disparaître des emplois dans nos diverses localités, de voir léser nos travailleurs et nos fournisseurs si le gouvernement n'est pas suffisamment dynamique dans la procédure d'examen, s'il n'encourage pas suffisamment les investissements étrangers à travailler au profit de notre économie.

Par notre motion, nous disons qu'il faut reconnaître au gouvernement un rôle important, qui consiste à fixer les conditions qui s'imposent aux investissements étrangers. Il est important de reconnaître que le gouvernement peut donner un rôle de tête aux investisseurs étrangers. Le ministre a dit à propos de ce projet de loi qu'il signalait aux investisseurs étrangers une approche nouvelle. Ce qu'il faut leur signaler selon nous, c'est entre autres choses le sens des responsabilités et des devoirs envers la collectivité qu'ils doivent reconnaître lorsqu'ils viennent ici prendre en main des entreprises canadiennes.

Nous allons avoir une série d'amendements que nous espérons incorporer au projet de loi. Ils vont porter sur diverses obligations importantes pour notre pays, par exemple celle de pratiquer l'équité d'emploi lors d'acquisitions d'entreprises, l'obligation de retombées économiques profitant à l'ensemble du pays, l'obligation d'avoir de bonnes relations industrielles parce que cela aussi est vital pour le pays. La stratégie de nos amendements va être une stratégie visant à rendre plus transparent le processus d'examen. En second lieu, elle cherchera à encourager encore plus activement les investissements canadiens. Ce sera une stratégie qui élargira l'éventail des points à examiner, en raison de la nécessité d'envoyer aux investisseurs des signaux sur ce que nous comptons qu'ils feront pour le pays et pour la collectivité.